



Conférence environnementale – réunion préliminaire du 18 juillet 2012

Déclaration de la CGT

La CGT place le concept de développement humain durable au cœur de son projet syndical, pour transformer la société actuelle, dont le mode gestion, fondé sur l'exploitation des hommes et de la nature, est à l'origine de la grave crise économique, sociale et environnementale que nous vivons.

Nous sommes convaincus qu'il faut pour préserver la planète, un nouveau type de développement, fondé sur une répartition des richesses produites assurant la justice sociale et le bien-être de tous, une revalorisation du travail qui lui assigne de nouvelles finalités pour la réponse aux besoins sociaux et la préservation de la nature et de l'environnement, fondé enfin sur des droits sociaux et une démocratie sociale toujours plus développés.

Nous partageons pour cette conférence environnementale, une démarche visant à définir des voies vers un modèle de croissance et de développement vertueux au plan social, économique et écologique, dans la mesure où elle se révèle cohérente avec la conférence sociale et une prochaine conférence sur l'industrie, et la CGT entend y contribuer par ses propositions.

Il faut cependant engager ce débat en s'appuyant sur les avancées du Grenelle de l'environnement et du Grenelle de la mer, tout en identifiant leurs limites. La mise en œuvre de nombre de leurs recommandations, a buté sur les choix budgétaires et fiscaux conduisant à la réduction des ressources publiques, sur une action publique amputée d'une partie de ses moyens par la révision des politiques publiques, sur l'absence de politique industrielle auxquelles il faut ajouter celle du développement de la formation des salariés.

Elle a également achoppé du fait du tri sélectif opéré sur les engagements négociés, dans la mesure où ceux qui avaient un contenu transformateur ont été expurgés des outils législatifs. Nous considérons que la conférence environnementale doit aborder ces enjeux, faute de quoi le risque est d'aboutir à de nouveaux échecs.

La réponse aux enjeux environnementaux ne peut se concevoir sans une approche transverse englobant les choix industriels, les politiques publiques qui

doivent les orienter et les accompagner, notamment en matière de formation, les financements associés, et les droits sociaux des salariés. C'est le cas par exemple pour la filière du bâtiment, dont les problèmes structurels d'adaptation aux enjeux environnementaux se doublent de questions de fond concernant le statut des salariés (bas salaires, conditions de travail dégradées, précarité et travail illégal) qui concourent à un déficit de formation et de qualification.

C'est également le cas des énergies renouvelables ou de l'automobile où les incitations financières n'ont pas été suffisamment couplées à une politique de développement d'une filière industrielle pérenne basée sur l'innovation, le développement des capacités de production nationales et l'anticipation de la formation des salariés. Des filières industrielles de déconstruction navale, d'éco-conception et éco-matériaux, pour le traitement des produits usagés pourraient être développées sur notre territoire.

Enfin, cette réponse appelle, selon nous, un état assumant ses fonctions de stratège et d'aménageur, en coopération avec les territoires, et une intervention publique renforcée, dans le domaine de la planification, de l'expertise, de la régulation et de production de normes, du contrôle, mais aussi, puisque l'intérêt général est en jeu, pour la maîtrise publique d'activités essentielles dans le cadre de services publics : transports collectifs, énergie, habitat, gestion de l'eau, etc.

Le contenu des différentes tables rondes doit donc permettre d'aborder ces questions. Nous sommes globalement d'accord sur l'architecture proposée mais nous souhaitons insister sur quelques points :

En matière de transition énergétique, nous considérons que le débat ne doit pas être limité à la question du mix énergétique, mais qu'il doit également traiter de la question essentielle de l'accroissement de l'efficacité énergétique, et la réduction des consommations et des émissions, en particulier dans le transport, en visant la mise en œuvre effective des objectifs du Grenelle par une alternative au transport routier et une organisation multimodale .

Pour le moins, le plan fret, en matière de fret ferroviaire, était contraire à ces objectifs. Le CNDDGE a d'ailleurs établi qu'il était Grenelle-incompatible. Le schéma national de transport péniblement élaboré doit absolument se concrétiser en priorisant l'engagement du Grenelle sur la modernisation et la régénération du réseau existant.

Concernant la biodiversité, il nous paraît que ce thème doit être compris dans une vision large englobant la gestion durable et la préservation des biens publics naturels essentiels qui font partie du patrimoine de la nation ou de l'humanité toute entière : la forêt et les espaces naturels, la biodiversité, l'air, l'eau, la mer.

L'impact des modes de production agricole sur ces différents éléments ne peut être laissé de côté.

L'orientation vers des modes de production durables ne peut reposer que sur la fiscalité écologique, d'autant que l'efficacité de ces dispositifs est souvent discutable et que ceux-ci comportent le risque d'aggraver la situation des familles les moins favorisées. Celle-ci doit s'inscrire dans une réforme d'ensemble de la fiscalité pour un système plus juste contribuant à la réduction des inégalités sociales.

Pour la CGT, le développement des politiques environnementales passe également par la réorientation, avec l'intervention d'un pôle financier public, des ressources des institutions financières et des banques vers des objectifs de développement durable : rénovation de l'habitat, infrastructures, projets industriels identifiés comme tels, recherche et innovation, qui peuvent être une source importante de croissance et d'emplois, et par la recherche de nouvelles ressources dont la taxe sur les transactions financières.

Nous prenons acte avec satisfaction de la table ronde sur les impacts de l'environnement sur la santé avec des attentes fortes en la matière sur la réglementation en matière de l'usage des substances nocives, la prévention des risques industriels, chimiques et technologiques, la reconnaissance des maladies professionnelles.

Enfin, les questions de gouvernance doivent inclure les sujets liés à la responsabilité sociale des entreprises, sur lesquelles un recul a été enregistré avec le récent décret, et celle des droits d'intervention des salariés : Ce sont eux qui sont souvent les premiers à dénoncer les manquements à la sécurité ou l'utilisation de produits nocifs. Or des propositions formulées et actées lors du Grenelle n'ont toujours pas été concrétisées dans les faits : protection des salariés lanceurs d'alerte, élargissement des prérogatives des institutions représentatives du personnel, consultation sur le rapport RSE.

Nous attirons enfin l'attention sur la nécessaire mise en cohérence de la conférence avec les chantiers ouverts par Rio, en particulier concernant les questions sociales et les mandats confiés à l'OIT.